



# Qui Mange Qui ?

## Concours d'Arts Plastiques

### Règlement & procédures

L'Organisation des Nations Unies (ONU) a proclamé 2010, Année Internationale de la Biodiversité<sup>1</sup>, pour alerter l'opinion publique sur l'état et les conséquences du déclin de la biodiversité dans le monde.

Dans le cadre de la Fête de la Science 2010<sup>2</sup>, dont l'un des thèmes est justement la Biodiversité, la Coordination Guyane organise un concours d'arts plastiques sur ce thème.

Ce concours gratuit est ouvert aux **classes de Guyane de la grande section maternelle au CM2.**

Les classes sont invitées à **représenter une ou plusieurs chaîne(s) alimentaire(s)**. Le professeur veillera à ce que soient représentées les espèces, présentes en Guyane de préférence, mais également leur(s) lieu(x) de vie.

**Chaque classe présentera 1 seule production** qui :

- sera originale et  **inédite**
- respectera les  **dimensions maximum L.600 x l.500 x h.10 mm**
- sera étiquetée avec les :  **classe, école, nom, téléphone et e-mail du professeur**

**Le choix des matériaux est libre.**

Le professeur fera parvenir la production de sa classe, **le 03 décembre au plus tard**, à la coordination de la Fête de la Science 2010 – eurl COMenSciences, 21 lot. Katoury, route de Montabo, 97300 CAYENNE<sup>3</sup>.

La participation au concours implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

<sup>1</sup> Renseignements complémentaires sur [www.biodiversité.fr](http://www.biodiversité.fr)

<sup>2</sup> Du 21 au 24 octobre 2010 ; renseignements complémentaires sur [www.fetedelascienceenguyane.fr](http://www.fetedelascienceenguyane.fr)

<sup>3</sup> Pour les classes des communes : acheminement possible via la navette du Rectorat ; la date de clôture reste la même.

## Les productions seront jugées dans deux catégories :

- Catégorie 1 : de la grande section au CE1
- Catégorie 2 : du CE2 au CM2

Le **jury**, composé d'un spécialiste de la biodiversité, d'un professeur des écoles, d'un professionnel des arts plastiques ainsi que d'un représentant de la coordination Guyane, choisira **3 productions** dans chaque catégorie.



Les lauréats seront révélés pendant la Fête de la Science. La décision du jury sera sans appel.

## Les lauréats seront récompensés par les

**partenaires** pour l'organisation de la Fête de la Science en Guyane. Les productions seront exposées sur le **Village des Sciences** de Cayenne, photographiées et mises en ligne sur [www.fetedelascienceenguyane.fr](http://www.fetedelascienceenguyane.fr).

## Autorisation de communication

• la Coordination de la Fête de la Science Guyane se réserve le droit de communiquer sur les participants du concours : publication des productions, des noms des classes / écoles gagnantes sur le site internet et dans les médias et lors de la promotion des concours des années suivantes.

## Responsabilité

La coordination Fête de la Science Guyane 2010 se réserve le droit de modifier ou de proroger le présent concours à tout moment, **si les circonstances l'exigent**, sans que sa responsabilité soit engagée de ce fait.

[www.fetedelascienceenguyane.fr](http://www.fetedelascienceenguyane.fr)

Coordination Guyane : COMenSciences - 0594 28 73 37 - [fds@comensciences.net](mailto:fds@comensciences.net)